

128, boulevard Raspail 75006 Paris – Tél. : 01 53 62 40 60
 serviceclient@la-francaise.com
 Sociétés civiles de placement immobilier à capital variable

ORDRE DE RETRAIT DE PARTS

Je soussigné(e) M. Mme M. et Mme Indivision Code associé

Monsieur **Madame**

Nom

Nom de jeune fille
(Pour les femmes mariées)

Prénoms
(Dans l'ordre de l'état civil)

Né(e) le / /
(jj/mm/aaaa)

Lieu de naissance

Joindre impérativement une copie de la carte d'identité

Situation matrimoniale Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Veuf(ve) Pacsé(e)

Régime matrimonial Communauté légale Séparation de biens Autre (à préciser)

Adresse N° Rue

Ville

Code postal Tél.

Adresse mail

Prie la Société de gestion de procéder au retrait des parts suivantes dont je suis propriétaire

Je reconnais que le retrait, conformément aux statuts, n'est possible qu'en contrepartie d'une souscription correspondante et que sa valeur est égale au prix net des frais de souscription payés par la contrepartie. Je charge la Société de gestion de procéder aux opérations suivantes : inscription sur le registre, annulations des parts, paiement à la valeur de retrait.

Nom de la SCPI Nombre de parts⁽¹⁾ Valeur retrait unitaire

LF CROISSANCE & TERRITOIRES **2 2 8 , 4 1 €**

- Si vous avez divorcé depuis l'acquisition de ces parts, joindre une copie du jugement du divorce.
- Dans le cas du décès de l'un des conjoints depuis l'acquisition de ces parts, joindre une copie de dévolution successorale et le justificatif d'attribution de partage.

(1) Les parts, objets de cet ordre, doivent être libres de tout nantissement (joindre s'il y a lieu la main levée du nantissement)

Important : En cas de plus-value imposable constatée lors de retrait, il est rappelé que le paiement de l'impôt à acquitter demeure de la seule responsabilité du signataire du présent ordre.

Fait à le

Signature(s) obligatoire(s)

IMPORTANT :

- * Cochez la case correspondante.
- ** Titulaire en nom propre : signature du titulaire.
- Titulaire en communauté : signature obligatoire des deux époux.
- Titulaire en indivision : signature de tous les indivisaires ou de leur représentant.
- Titulaire en démembrement de propriété : signature du nu-propriétaire et de l'usufruitier.
- Les sociétés (SCI, SA, etc.) doivent justifier des pouvoirs autorisant le signataire à effectuer ce retrait (cf. statuts et/ou délibérations ad hoc).
- En cas de porte-fort, apposer le cachet de l'Etude et la signature du notaire.

Les informations contenues dans ce document sont destinées à être utilisées pour le traitement de votre demande de rachat et la gestion administrative de la relation client dont la vérification d'identité du donneur d'ordre, la mise en paiement, les contrôles réglementaires et anti-fraude. Elles pourront donner lieu à l'exercice, d'un droit d'accès, de rectification et d'oppositions tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés telle que modifiée. Ces droits ne sont pas absolus et chacun de ces droits est soumis à certaines conditions conformément au droit français (toute législation applicable en matière bancaire et financière). Vous disposez également du droit de définir les directives relatives au sort de vos Données à Caractère Personnel après votre décès. Dans ce cadre, vous pouvez contacter la société Groupe La Française à tout moment par courrier en écrivant à l'adresse suivante : Groupe La Française – Délégué à la Protection des Données – 128, boulevard Raspail – 75006 PARIS, ou par email à dpo@la-francaise.com.